



RÉPUBLIQUE D'ALBANIE

L'AVOCAT DU PEUPLE

Résumé du Rapport spécial de l'Avocat du Peuple sur "L'accident produit dans la rue nationale Vlorë - Himarë et le rôle des structures de l'Etat dans l'administration des conséquences tragiques qui en découlent"

Avril 2013

L'Avocat du Peuple

Blvd.: "Zhan D'Ark" No. 2, Tirana, Albanie, Tel./Fax: +355 (4) 2380 313

Web: www.avokatipopullit.gov.al

Information sur l'événement

En date du 21 mai 2012, dans la rue nationale Vlorë-Himarë, à l'endroit appelé Qafa e Vishës (Le Col de Vishë), un autocar, produit en 1988, est sorti de la rue et est tombé 60 mètres plus bas entraînant ainsi de graves conséquences, notamment la perte de vie de 13 ressortissants et la blessure d'environ 25 autres. Deux des blessés ont été envoyés en Autriche en vue d'un traitement plus spécialisé. L'autocar transportait des étudiants qui, dans le cadre du programme d'études de l'université "Aleksandër Xhuvani", devaient effectuer une expédition d'études dans certaines villes d'Albanie.

Les experts de l'Avocat du Peuple, chargés de vérifier les mesures entreprises par les structures de l'Etat, ont pris rendez-vous avec le Directeur de la Police Routière, dont ils ont appris que la première information sur le dérapage de l'autocar est parvenue à la Police de l'Etat par un citoyen de la ville de Vlorë, aux environs de 16 heures; celui-ci en avait renseigné le Chef de la Circulation Routière du Commissariat de Police de Vlorë.

En date du 18.05.2012, l'Avocat du Peuple a mis sur pied un groupe de travail composé d'experts de cette Institution qui devait surveiller la façon dont la situation créée avait été gérée, pour établir plus tard, conformément aux paramètres contemporains, des structures qui seraient spécialisées dans la solution optimale des situations semblables qui pourraient se présenter ultérieurement.

En prenant pour point de départ cet événement décrit succinctement, le groupe de travail près l'Institution de l'Avocat du Peuple, sur la base des contrôles effectués et les rencontres organisées avec la Police de l'Etat, le Ministère de la Santé et l'université "Aleksandër Xhuvani", à Elbasan, ainsi que sur la base de l'information obtenue par des experts en transport routier, a formulé les recommandations suivantes dont les structures de l'état devraient tenir compte dans l'avenir.

Recommandations formulées à partir de la problématique surgie suite à l'accident produit près d'Himarë

- La mise en place d'une structure unique destinée aux urgences, détachée des autres services hospitaliers, une structure qui sera composée de médecins, infirmiers, pompiers, agents de police, d'hommes chevronnés munis de moyens spéciaux pour affronter ce genre de situation;
- L'élaboration des protocoles d'action sur le rôle et les responsabilités des experts au niveau régional et central;
- Le Ministère de la Santé doit être pourvu d'hélicoptères professionnels - "hélicoptères sanitaires", qui disposent de tous les moyens dont a besoin une salle d'opération, afin de réaliser des interventions médicales immédiates;

- La construction des héliports convenables auprès de l'Hôpital militaire et auprès des autres grands hôpitaux régionaux pour l'atterrissage et le décollage des hélicoptères de grandes dimensions (les hélicoptères militaires, dans l'impossibilité d'atterrir sur l'héliport actuel de l'Hôpital militaire, ont atterri sur l'aéroport de Rinas);
- Du moment que le rapport sur les causes de l'accident, qui a été préparé par les structures de la police routière, analyse et examine en même temps la responsabilité de l'état/structures de l'état (les obligations positives dont l'état doit se charger afin de prévenir les pertes de vies humaines), il doit être rédigé par des experts indépendants ou bien par un groupe où les experts indépendants doivent constituer la majorité des membres (indépendamment du fait qu'ils ne sont pas des employés de la ville où s'est produit l'accident);
- La réévaluation de la procédure du contrôle physique des véhicules afin d'accroître l'efficacité et la qualité de ce contrôle, surtout quand il s'agit de véhicules qui devront être utilisés dans les transports publics. Dans le cas concret, l'autocar accidenté avait passé avec succès le contrôle, mais on n'a pas pris en considération son coefficient de vétusté. Il est nécessaire de revoir également le schéma concessionnaire dans l'intention d'y inclure d'autres opérateurs, ce qui influencerait positivement sur la qualité du contrôle et la rapidité du service;
- L'équipement plus poussé des rues en signaux routiers et d'autres éléments de sécurité routière, conformément aux dispositions du Code de la Route, en particulier devant les virages difficiles et extrêmement dangereux - tel que le virage en question- ainsi que l'interdiction de la circulation des véhicules destinés au transport public tout au long du littoral méridional albanais, Qafë Krrabë (Col de Krrabë) etc.;
- L'élaboration de règlements standards de sécurité en cas d'expéditions organisées par les étudiants dans le cadre de leur programme universitaire, et en cas d'activités extrascolaires, organisées par le Ministère de l'Education et de la Science, pour les élèves.

Recommandations générales pour la prévention des accidents graves

- Préparer les programmes (campagnes de sensibilisation, dépliants, formations) pour l'éducation de la population et en particulier des jeunes gens au sujet de la sécurité routière;
- Faire participer les communautés locales à l'élaboration des projets de sécurité routière;
- Se baser sur le rapport du superviseur concernant la fin des travaux dans une rue et remettre ce rapport légalement aux autorités responsables. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le superviseur ne doit pas être un représentant de l'investisseur;
- Former des agents de police et contrôler leur travail en ce qui concerne l'observation des règles de circulation par les usagers de la route, la vitesse au-dessus des normes autorisées par la loi, l'usage de l'alcool, les ceintures de sécurité (les voyageurs aussi y sont concernés), les casques protecteurs quand on est à moto etc.;
- Réviser la procédure de la formation des personnes qui désirent obtenir un permis de conduire ou qui veulent le renouveler;

- Eliminer les routes secondaires qui donnent sur les rues interurbaines principales. En même temps, interdire l'installation sans critères des publicités, les travaux de construction non autorisés, la construction des passages à niveau lesquels ont souvent provoqué des accidents aux conséquences fatales;
- Mettre sur pied le centre de contrôle du trafic routier, en vue de créer un système d'information sur ce trafic et sur les embouteillages dans les rues principales, visant ainsi à l'augmentation de la sécurité routière, à l'amélioration de la gestion du trafic en introduisant, entre autres, les systèmes intégrés de la gestion de ce trafic;
- Soutenir et inciter le secteur privé et les associations sans but lucratif à s'activer dans les questions traitant de la sécurité routière;
- Renforcer la coopération intersectorielle, principalement celle entre les institutions centrales et locales;
- Etablir la coopération avec les institutions chargées des urgences telles que les Urgences médicales, la Police de l'Etat, les pompiers et contacter celles-ci au moyen d'un seul et unique numéro de téléphone.